



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 13 septembre 2021

Le jeudi 1^{er} juillet 2021 sous la forme dématérialisée d'une visio-conférence, de 9 h 30 à 11 h 15 Monsieur Richard Daniel BOISSON Sous-Préfet de Thonon-les-Bains a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la Compostière de Savoie à Perrignier.

Étaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Madame Céline MONTERO, Adjointe au chef de l'unité interdépartementale des 2 Savoie DREAL – Département de la Haute-Savoie
Monsieur Joël CRESPIE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie

Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Frédéric GIRARDOT 1^{er} adjoint au maire de PERRIGNIER
Monsieur Christian DETRAZ, conseiller municipal mairie de MARGENCEL
Monsieur Michel DAVID, conseil municipal mairie de SCIEZ

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Pierre JACQUIER représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74)
Monsieur Jacques BIGLIONE, représentant de l'Association des Riverains de la Compostière de Savoie

Représentants Collège Exploitants

Madame Laurène MATT Responsable de sites - Pôle Organique SUEZ
Monsieur Vincent TARAMINI, Directeur régional SUEZ
Monsieur Hervé CRITICOS, Responsable secteur Dauphiné Savoie SUEZ

Représentants Collège Salariés

Monsieur Patrick ALBERTI
Monsieur Fabrice VESIN

Assistaient également à la réunion

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Claude MANILLIER, maire de PERRIGNIER
Monsieur le délégué territorial de l'ARS ou son représentant Mme CAROLINE LE CALLENNEC
Madame Fabienne ROZE, adjointe au maire de SCIEZ
Monsieur Pierre CROZIER (suppléant) représentant l'association des riverains de la Compostière
Madame Monique OBERSON ou Monsieur Romain MATHIEU représentants de La fédération départementale des chasseurs,
Monsieur Philippe PIERRE (suppléant – collègue salariés),
Madame Françoise PAILLET (titulaire) ou Monsieur Marcel RAIMONDO (suppléant) collègue salariés
Monsieur Guillaume WUTHRICH (suppléant - collègue Salariés).

Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-Les-Bains ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Présentation de l'année d'exploitation 2020, dont :**
 - les résultats des analyses réglementaires,
 - les principales modifications et travaux intervenus dans l'établissement

- **Présentation des évolutions prévues en 2021 sur le site,**

- **Questions diverses et échanges entre les participants.**

1 – Présentation de l'année d'exploitation par Madame Laurène MATT (Responsable de site) – (voir le document Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Madame Laurène MATT, responsable de site SUEZ Organique de PERRIGNIER présente l'année d'exploitation 2020.

Elle indique une baisse des entrants pour les déchets verts (42 500 tonnes en 2019 pour 37 500 tonnes en 2020). Une baisse des boues entrantes a également été constatée (17 800 tonnes en 2019 pour 14 500 tonnes en 2020). Ces baisses sont liées notamment à la crise sanitaire. Madame Matt indique également que la Compostière a arrêté le traitement du bois, car cela devenait trop chronophage et consommateur d'espace.

Elle indique par ailleurs que les refus de criblage sont mis de côté l'été en raison d'un grand nombre de déchets verts à traiter à cette période. La grande majorité des composts repartent en agriculture, vers quelques entreprises de paysagistes et de travaux publics et également vers les services municipaux. Elle ajoute que la Compostière n'autorise plus l'accès des remorques des particuliers sur le site pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Sous-Préfet demande s'il y a des questions ou observations sur ce premier point : aucune question ou observation.

2 – Présentation de la gestion de la crise sanitaire par Madame MATT (voir le document Power-Point joint au compte-rendu).

Madame MATT indique que le site de la Compostière s'est adapté à la crise sanitaire. Il y a eu une forte sensibilisation aux gestes barrières en direction des personnels dès février 2020. Certains personnels ont été placés en chômage partiel pendant 2 à 3 mois. Le plus gros impact de la crise a été dû à l'arrêt des déchetteries, donc moins d'entrants de déchets verts. En revanche, comme il y avait toujours de la demande de la part des agriculteurs, le traitement des boues a continué durant la crise sanitaire. Elle indique qu'il n'y a pas eu de changement dans le processus ni de baisse au niveau du traitement des boues en 2020, malgré la perte d'un gisement important qui provenait du SILA. Elle conclut la présentation en rappelant que la Compostière fournit un service essentiel dont on ne peut pas se passer même en cas de crise sanitaire.

Monsieur Vincent TARAMINI (directeur du site) indique que si le site sait traiter les boues et faire appliquer les gestes barrière, il convient de rester vigilant. Pendant la crise, un salarié a été sérieusement touché par le COVID 19 et il lui souhaite un prompt rétablissement.

3 – Présentation des actions menées en 2020 par Madame MATT (voir le document Power-Point joint au compte-rendu).

Madame MATT présente les actions menées en 2020 sur le site :

- remise en état de la ventilation extérieure,
- achat d'un nouveau broyeur rapide qui permettra de broyer plus vite et plus fin, donc les déchets se décomposeront plus vite,
- travaux de reprise de l'enrobé côté bassin de récupération des eaux,
- vidange du 2^e biofiltre et remise en état des caillebotis du système de traitement de l'air destiné à éviter les nuisances olfactives,
- remplacement et pose de nouvelles caméras thermiques pour une meilleure couverture du site contre le risque incendie.

Madame MATT présente ensuite le dispositif mis en place pour le traitement des odeurs ; elle indique qu'il y a eu en 2020 des sollicitations systématiques des riverains par la Compostière, à participer à l'observatoire au travers de l'outil panel de gestion et suivi des plaintes d'odeurs, réalisé par la société CLAUGER.

Monsieur DETRAZ (conseiller municipal de Margencel) demande comment s'inscrire pour faire partie de l'observatoire.

Madame MATT répond que l'on peut s'inscrire par le biais de son smartphone, ou auprès d'elle à l'usine. Elle fera dans ce cas le lien avec la société qui gère l'outil pour intégrer les nouveaux panélistes.

Madame MATT présente ensuite le suivi mensuel des rejets de gaz NH₃ (ammoniac) et H₂S (hydrogène sulfuré). Elle mentionne une baisse du rejet en ammoniac lié au fonctionnement d'un seul des deux biofiltres pendant une partie de l'année.

Monsieur CRESPIE demande si les moyennes ne sont pas pondérées par les débits et dans la négative si cela est possible

Madame MATT répond que les moyennes ne sont en effet pas pondérées par les débits et qu'elle se renseignera pour savoir si cela est possible.

Madame MATT présente ensuite la gestion des eaux du site et indique que 90 % des eaux traitées sont évacuées en station d'épuration soit 9 700 m³ en 2020. Elle ajoute qu'il y a eu un entretien annuel du dégrilleur par la société SUEZ, et qu'une analyse annuelle des rejets d'eau a été réalisée par la DREAL.

Monsieur Le Sous-Préfet demande s'il y a des observations sur cette présentation.

Monsieur CRESPIE confirme que la gestion des eaux est un sujet de vigilance important pour la DREAL et un véritable enjeu pour l'exploitant.

4 – Présentation du plan d'actions pour le site en 2021 par Madame MATT (voir document Power-point joint au compte-rendu).

Madame MATT recense les différentes actions prévues en 2021 qui comprennent notamment l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur la zone publique « particuliers » suite à l'obtention d'un arrêté en ce sens.

Monsieur Le Sous-Préfet indique qu'il conviendra de le prévenir de l'installation effective de cette caméra sur la zone « particuliers », car en cas de plainte déposée par La Compostière, il pourra ainsi donner ses consignes aux gendarmes. Il interroge Monsieur GIRARDOT pour savoir si la commune de Perrignier dispose d'une police municipale.

Monsieur GIRARDOT, 1^{er} adjoint au maire de Perrignier indique que la commune ne dispose pas d'une police municipale, et qu'elle fait appel à un service de sécurité privé qui patrouille dans la commune uniquement la nuit. Il ajoute qu'il verra avec Monsieur Le Maire et l'équipe municipale si la commune peut faire intervenir cette société aux alentours de la Compostière, et notamment en journée.

Monsieur Le Sous-Préfet indique à Madame MATT et à Monsieur GIRARDOT qu'il conviendra bien évidemment de communiquer sur la pose de cette caméra de vidéo-protection lorsque l'installation sera effective.

Monsieur Vincent TARMINI, Directeur régional SUEZ demande s'il y a du nouveau concernant le projet de route au nord ouest du site, dans le cadre de l'échangeur routier.

Madame MATT indique que les entreprises de TP répondent actuellement au cahier public des offres de marché et que ce sera à la société retenue de définir exactement le tracé futur de la route. Elle ajoute que La Compostière exprime une crainte légitime de voir grignoter de sa surface d'exploitation par ce nouvel échangeur routier, car une partie du site (la 2^{ème} plateforme en limite du site) appartient à la commune de Perrignier.

Monsieur GIRARDOT indique que le concessionnaire n'est pas encore défini. L'emprise de la bande d'études est actuellement de 300 m de largeur, mais au final les travaux ne porteront que sur une bande de 60 mètres de large. Pour la commune de Perrignier, l'enjeu est bien de défendre les emplois et l'activité économique, et notamment les intérêts du site de La Compostière.

Monsieur TARAMINI ajoute que pour réaliser les investissements, le site a besoin de conserver le maximum de sa surface. Il demande quand sera connu le tracé pour pouvoir anticiper.

Monsieur GIRARDOT répond que dans le courant de l'automne 2021 le choix du concessionnaire sera réalisé et qu'on devrait connaître le tracé en 2022.

Monsieur Jean-Pierre JACQUIER, représentant de FNE 74, demande comment se situe le bas Chablais par rapport au reste de la Haute-Savoie, concernant le tonnage de boues traitées et livrées à l'agriculture ?

Madame MONTERO indique que la DREAL n'a pas la vision des quantités, il s'agit là d'une compétence régionale, il convient de se rapprocher des services de la Région.

Madame MATT ajoute qu'il existe un observatoire, le SINDRA, qui établit des statistiques et des bilans sur la gestion des déchets.

Madame MONTERO indique que c'est la Région qui administre et alimente le SINDRA.

Monsieur le Sous-Préfet demande quelle est l'échéance de la prochaine CSS en 2021 ?

Madame MONTERO indique que la prochaine CSS 2021 pourrait se tenir à la même période courant mai juin 2021.

Madame MATT indique qu'il n'y a, de sa part, aucun problème pour planifier la prochaine CSS courant mai ou juin 2021.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 11 H 15.

Le Sous-Préfet,
Président de la commission



Richard-Daniel BOISSON

